



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 15 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à l'espace culturel, sous la présidence de M. Vincent ROBIN, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 8 mars 2022

Objet : Budget Général -
Approbation du compte
administratif 2021

Présents : M. Vincent ROBIN, maire (sorti de la salle pendant cette délibération) et Mme Catherine BARBEAU, M. Yvonnick BEAUJOUAN, Mme Annie BERTHEAU, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, M. Arnaud BOTRAS, Mme Magali BOURRICAND, Mme Aurore CASATI, M. Jean COLY, Mme Marie DUBREUIL, M. Christophe ELIE, M. Gilbert FLURY, Mme Danielle GUÉRIN, M. Dominique HUBERT, Mme Christine HUET, M. Pascal LEREDE, Mme Céline MILLET, M. Grégory MILLET, M. Pascal MEZILLE, Mme Martine NODOT, Mme Solange LADIESSE, Mme Claudine REDON, Mme Chantal ROBERT, M. Renaud SERNA, conseillers municipaux.

Nos réfs. :
FIN_DEL_2022_20

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Luc FRIESSE, procuration donnée à M. Christophe ELIE

M. Boris MARC, procuration donnée à M. Jean COLY

Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, procuration donnée à M. Martine NODOT

Absent excusé :

M. Olivier BESNARD

Nombre de conseillers en exercice :
29 titulaires

Titulaires présents : 25

Pouvoirs : 3

Total votants : 28

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mme Danielle GUERIN, secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,

Le 25/03/2022
La 1^{ère} adjointe



Annie BERTHEAU

M. Vincent ROBIN quitte la salle et délègue la présidence de la séance à Mme Annie BERTHEAU, 1^{ère} adjointe,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un élu autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu la présentation du budget 2021 et des décisions modificatives ;

Vu le compte de gestion établi par le comptable public et approuvé par le conseil municipal ;

Considérant que toutes les écritures sont conformes ;

Madame Annie BERTHEAU est désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2021 du Budget Général ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget Général.
- **D'AUTORISER** Mme Annie BERTHEAU, 1^{ère} adjointe, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.